

SERVICE RESSOURCES

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR LE BUDGET « CAMPING MUNICIPAL »
DE WIMEREUX DE L'EXERCICE 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 à 3, L. 2312-1 à 4 et L. 2313-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2023_05_04_17 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 approuvant le Budget Primitif ;

Vu la délibération n° 2023_28_09_5 du Conseil Municipal du 28 septembre 2023 adoptant la Décision Modificative n° 1 ;

Le rapporteur expose au Conseil qu'il a la possibilité de modifier le budget du camping jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité du Camping,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

ADOpte la Décision Modificative telle que figurant dans les tableaux ci-après :

BUDGET CAMPING MUNICIPAL

	DEPENSES	RECETTES
Total fonctionnement	9 000.00	9 000.00
Total investissement	00.00	00.00
TOTAL GENERAL	9 000.00	9 000.00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.2
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			
95	615221	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Bâtiments publics	-13 000.00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
95	615221	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Bâtiments publics	4 000.00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
95	6522	Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal	18 000.00
TOTAL			9 000.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.2
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
95	70328	Autres droits de stationnement et locations	9 000.00
TOTAL			9 000.00

Pour extrait certifié conforme,